

# Avis au personnel



## Demande d'intervention psychosociale

En tant qu'employeur, nous attachons une grande importance à votre bien-être au travail. **Nous investissons dans la prévention** et créons ainsi un climat de travail agréable. Néanmoins, il arrive parfois que les collaborateurs soient confrontés à des situations difficiles ou non souhaitées au travail : conflits, stress excessif, comportements transgressifs tels que harcèlement moral ou sexuel, agressions (verbales ou physiques), discriminations...

Ces situations peuvent provenir de nos propres collègues, de la ligne hiérarchique ou de tiers avec lesquels nous collaborons.

**Nous ne voulons pas vous laisser dans cette situation.** En plus des canaux existants (votre supérieur, les RH, un représentant du personnel), **vous pouvez contacter l'une de nos personnes de confiance.**

Elles prendront le temps de vous écouter en toute confiance, d'examiner les solutions possibles et de vous conseiller. Ce que vous leur confiez restera toujours entre vous, sauf si vous autorisez la personne de confiance à entreprendre des démarches : parler de votre situation à quelqu'un, mettre en place une conciliation,...

**Coordonnées de votre/vos personne(s) de confiance :**

Nom

E-mail

Tél

*Si vous préférez ne pas vous adresser à la personne de confiance ou à quelqu'un d'autre au sein de notre organisation, vous pouvez directement contacter en toute confidentialité la **cellule psychosociale de Securex**, notre Service Externe de Prévention et de Protection. Vous pouvez les joindre au **0800/100 59** (du lundi au vendredi, pendant les heures de bureau).*